

**Conseil d'administration
Séance du 7 juillet 2016**

**Délibération n°20-2016
Droits d'inscription classe préparatoire 2016/2017**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

Les droits d'inscription 2016/2017 pour l'entrée en classe préparatoire fixés à 600 euros ont fait l'objet de la délibération n° 10-2016 du 4 avril 2016.

Il est proposé qu'un versement d'arrhes (non remboursables en cas de désistement) puisse être demandé à hauteur de 50 euros lors de la préinscription, à l'instar de ce qui est déjà pratiqué dans le cas des préinscriptions administratives en 1^{ère} année de l'enseignement supérieur.

DELIBERATION

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Approuve la demande de versement d'arrhes, non remboursables en cas de désistement, à hauteur de 50 euros, lors de la préinscription en classe préparatoire.

Autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 14
Votants : 21
Vote : à l'unanimité.